



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
13 MARS 2018**

- PRÉSENTS** : Mme I. GIANNATTASIO, Présidente  
M. A. CHARVET, Vice-Président  
M. R. PARTY, Secrétaire  
Mmes M. CONRAD, B. DESPLAND et C. DUBELLY HATINGUAIS  
MM. R. BONO, F. CAL SUAREZ, P. MEYLAN, O. OBERSON et  
B. SCHOPFER  
M. P. BOUVIER, Maire  
M. R. HUGON, Adjoint  
M. X. BEUCHAT, Adjoint
- EXCUSÉS** : Mme M. GAY  
M. F. MERLON

**Mme la Présidente** ouvre la séance à 20h00.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2018**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents soit par 9 oui.

**Mme Conrad** rejoint la séance.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**a) Décision prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises**

Suite au courrier de l'ACG du 9 février 2018, **Mme la Présidente** demande si l'un(e) des Conseillers(ères) municipaux(ales) a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 31 janvier dernier, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC - B 6 05), au sujet de la subvention de CHF 300'000.-- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la couverture thermique du bassin olympique de la piscine Lancy Marignac.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.

Il est donc pris acte de cette décision.

### 3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

#### a) Douane de Chancy II

**M. Bouvier** informe le Conseil municipal que, suite à la signature de la lettre d'intention, une séance est programmée la semaine prochaine avec les différentes parties afin de pouvoir mettre en place les premières mesures proposées.

#### b) Local des pompiers - voirie

En réponse à la question de **M. Schopfer** au sujet des luminaires semblant dysfonctionner, **M. Bouvier** indique qu'un seul des projecteurs est branché sur un détecteur de mouvements, les deux autres ne s'allument que si l'alarme s'enclenche.

#### c) Circulation routière

**M. Bouvier** signale que suite à la mise en conformité de la signalisation sur la route de Bellegarde, M. Frédéric Burki, Brigade judiciaire et radar, lui a confirmé avoir l'intention de faire des contrôles dès la fin des travaux.

#### d) Association Genève Futur Hockey

**M. Bouvier** invite les élus(es) à participer au *Challenge Hockey 2018* du vendredi 13 avril (match et/ou repas); le cas échéant l'inscription se fait individuellement sur le mail transmis en référence dans le courrier qui a été déposé sur leur place.

#### e) Point 4 de l'ordre du jour

**M. Beuchat** demande à supprimer le point 4 de l'ordre du jour car le plan quadriennal n'est pas finalisé.

Ce projet ayant été déjà longuement expliqué lors de la précédente séance, il rappelle brièvement que les dix places de crèche que Chancy souhaite acquérir généreront une charge financière d'environ CHF 200'000.--/an représentant environ 10% des revenus (impôts). Il précise toutefois que cela pourrait concerner jusqu'à une trentaine d'enfants car chaque enfant n'y va pas forcément tous les jours.

**M. Hugon** complète en disant qu'Aire-la-Ville a également sollicité la Commune pour faire partie de leur projet qui verra le jour dans approximativement 2 ans. Si la Commune le souhaite, elle pourrait louer deux places à Aire-la-Ville en attendant que le projet de crèche Champagne Ouest aboutisse sans pour autant le parasiter.

Afin de pouvoir planifier correctement cet investissement, **M. Bono** demande à ce que ce dossier soit inclus dans les projets majeurs du village.

**M. Beuchat** précise encore que la participation des parents est un pourcentage du revenu de la famille ayant recours à ce mode de garde; Chancy se situera vraisemblablement dans la fourchette basse. Comme déjà mentionné lors de la séance précédente, il s'agit d'un investissement important tant à la construction (approximativement CHF 1 million), qui doit être dans les normes légales pour pouvoir bénéficier d'une subvention cantonale, qu'à l'exploitation.

**M. Bono** appuie sur le fait que ce projet est conséquent et souhaite s'assurer que dans l'esprit de chacun il est correct que la Commune mette en place une crèche.

**M. Beuchat** relève que si toutes les places ne sont pas prises, elles pourront être louées.

**M. Meylan** s'inquiète de savoir si la charge des CHF 200'000.-- annuels comprend l'entretien du bâtiment.

**M. Beuchat** le rassure en répondant par l'affirmative.

Plusieurs questions se posent, notamment :

- qui sera le propriétaire des murs ?
- si la Commune devait se retirer du projet, récupérerait-elle son investissement ?
- si l'immeuble devait un jour changer d'affectation, que se passerait-il ?
- la Fondation pourrait-elle vendre l'immeuble, se dissoudre et répartir les actifs proportionnellement à l'investissement ?

**M. Beuchat** propose que dès l'obtention du plan financier mis à jour, ce sujet soit traité en commission des finances (à fixer début avril) afin de faire un retour lors du Conseil municipal qui se tiendra le 17 avril.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur le renvoi de ce dossier à la commission des finances.

Le renvoi est accepté à l'unanimité, soit par 10 oui.

#### **f) Chaudière à bois**

**M. Beuchat** annonce que les travaux pour réinstaller une chaufferie entièrement bois débuteront pendant les vacances de Pâques. Il mentionne brièvement la négociation des contrats de la Commune et des privés, notamment le fait que les conditions ne changeraient pas pour les particuliers jusqu'en 2026 (échéance du contrat actuel avec les SIG) puis pourraient être prolongées à des tarifs attractifs jusqu'en 2036.

#### **g) Ecole de Chancy**

**M. Beuchat** rappelle que cette construction date de 1972 ou 1973 et que son entretien nécessite passablement de travaux de modification et/ou réparation, entre autres, les fenêtres ne sont plus aux normes, les menuiseries tombent en rade sans oublier des fuites au niveau hydraulique. En résumé, après 40 ans de bons et loyaux services, le bâtiment est usé.

**M. Beuchat** précise que 220 enfants fréquentent actuellement l'établissement et qu'une, voire deux, classe supplémentaire sera probablement nécessaire dans les 15 prochaines années selon les projections cantonales (avec un pic à brève échéance, puis une diminution).

Il mentionne que la rénovation énergétique du groupe scolaire pour le rendre plus économe (chiffrée dans l'avant-projet) et la création d'une classe représentent un budget global s'élevant à CHF 3,7 millions. Ceci étant, une fois l'assainissement réalisé comme proposé, les chiffres relatifs à la consommation d'énergie seront possiblement divisés par 5.

Sachant que la création d'une nouvelle classe plomberait le budget d'environ CHF 1 million, **M. Beuchat** va encore se renseigner sur les moyens d'éviter des travaux trop importants et notamment l'éventualité de créer cette nouvelle pièce en utilisant la bibliothèque ainsi qu'une partie du patio.

**M. Meylan** souligne que l'extension de l'école a été conçue pour pouvoir être agrandie de deux classes (deux étages, côté station-service).

**M. Charvet** s'inquiète de l'augmentation inférée de la fréquentation du restaurant scolaire dont l'accueil atteint déjà sa limite à l'heure actuelle.

**M. Beuchat** lui indique que la piste privilégiée est de pouvoir réquisitionner l'annexe de la salle communale pour en faire le réfectoire car dans l'intervalle les travaux d'isolation auront été effectués.

Ces projets ont été reçus dernièrement et seront également revus lors de la prochaine séance de la commission des finances.

## h) Changement du revêtement devant la salle communale

**M. Beuchat** informe les Conseillers(ères) municipaux(ales) que l'entreprise propose une dalle à l'aspect pierre (comme souhaité) passablement moins chère que le revêtement initialement pressenti. Il a demandé à recevoir un échantillon pour avoir une meilleure idée de la qualité. Les économies potentielles seraient réinvesties dans la construction du kiosque.

## i) Kiosque

**M. Beuchat** communique avoir reçu de l'exploitant le cahier des charges relatif à la gestion du kiosque.

La proposition actuelle établie par l'entreprise ayant réalisé celui de Vernier avoisine CHF 200'000.--. **M. Beuchat** suggère de travailler en direct avec un charpentier qui pourrait effectuer un travail sur mesure et pour moins cher.

**M. Cal Suarez** souhaite que dans l'avenir, la Commune pense à faire appel aux écoles professionnelles. Cela permettrait d'obtenir, à moindre coût, de nouvelles idées, d'avoir un choix évidemment plus vaste quel que soit le type de projets et de profiter de la panoplie de possibilités offertes à Genève.

**M. Beuchat** précise que cela peut effectivement être une piste à utiliser plus régulièrement, sachant toutefois qu'il faudra faire preuve de patience car au terme du concours, il n'est pas certain d'avoir ce que l'on veut.

**M. Bouvier** ajoute que compte tenu de la dimension prévue (environ 20m x 20m), les idées resteraient très limitées. Ceci étant il adhère à cette idée pour des projets plus importants. Il souhaite également que les commissaires se sentent libres de transmettre leurs éventuelles propositions.

**M. Meylan** insiste sur le fait qu'un tel concours s'inscrit dans une année scolaire, ce serait donc tout à fait impossible pour cet été. Il pense toutefois reprendre la suggestion de **M. Cal Suarez** au sein de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie afin d'éventuellement pouvoir se lancer pour un prochain projet. Il indique par ailleurs que le fonctionnement ainsi que les prestations techniques du bâtiment rénové à l'entrée du village ont fait l'objet d'un travail de master à l'HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève).

## j) Embouchure de la Laire sur le Rhône

**M. Beuchat** revient sur la réaffectation de la zone de l'ancienne STEP et sur l'embouchure de la Laire où de gros blocs de pierre ont été installés après sa renaturation. Il rappelle que ces « tables » n'ont pas fait l'unanimité et que la DGAN (Direction générale de l'agriculture et de la nature) reste dans l'expectative de la signature d'une convention relative à la gestion de cette place.

Entre celle-ci et celle de l'ancienne STEP, il y a une parcelle appartenant à l'État qui souhaite y créer une réserve naturelle pour les hirondelles comportant spécialement une falaise artificielle afin qu'elles puissent nicher, une haie côté route et une ouverture afin que les personnes qui le souhaitent puissent les observer. Une réflexion est en cours pour éventuellement l'étendre jusqu'à la place de pic nic ...

Quant à la parcelle « SICLI », elle n'est plus utilisée par la société qui exécute maintenant ses tests d'extincteurs sur un autre site du Canton, **M. Beuchat** relève que SICLI aurait proposé à la DGAN de vérifier si la parcelle était polluée, et, le cas échéant, s'engagerait à la décontaminer à ses frais puis à la céder au Canton. Selon la DGAN, il serait donc possible de recréer une zone pic nic ainsi qu'un parking sur cette parcelle.

Urbaplan sera en contact avec ce département pour développer un éventuel projet qui sera prioritaire étudié par la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie.

### **k) Association de Seniors**

Lors de la dernière séance, toujours conjointement organisée avec le CAD, **M. Hugon** annonce que la décision de créer une association de seniors a été prise.

**Mme Despland** indique que la rédaction des statuts est à bout touchant. En résumé, l'association sera structurée en 7 secteurs d'activité dont chaque responsable fera partie du comité. Le groupe qui a travaillé sur les statuts souhaite se rapprocher du Chancynet Café.

**M. Bouvier** confirme à cette occasion que la salle des commissions pourrait être utilisée pour cette activité.

### **l) Sorties de ski**

**M. Hugon** communique qu'une cinquantaine de Chancynois(es) ont participé à ces sorties, toute date confondue.

### **m) Avions - nuisances sonores**

**M. Hugon** informe le Conseil municipal que le micro installé sur l'une des maisons du chemin des Lys a été enlevé à la demande du propriétaire.

**M. Bono** demande si les chiffres obtenus sont dans les mêmes tabelles que ceux mentionnés dans la fiche PSIA ou au-dessus.

**M. Hugon** explique que la méthodologie de calcul suscite des désaccords particulièrement la comparaison entre la moyenne du bruit/jour et les pics ressentis lorsque l'avion survole le village. Le comité de l'ARAG (Association des riverains de l'aéroport de Genève) suit ces données et les traite. Il invite d'ailleurs les Conseillers(ères) municipaux(ales) à consulter le site ([www.aragge.ch](http://www.aragge.ch)) pour connaître les chiffres réels.

**M. Bono** renchérit, en effet, selon les publications de 2014 les chiffres permettraient une déduction de 10% de la valeur locative mais l'administration fiscale se base sur le PSIA datant de 2012 ... basé lui sur les chiffres de 2000 !

### **n) Local des jeunes**

**M. Hugon** mentionne les « boum anniversaire » organisées soit à la salle communale soit au Proxi en fonction des disponibilités, remportent un vif succès.

Il signale que les jeunes prendront en charge le stand du Gena et que lors du spectacle théâtral du 20 avril « Variations énigmatiques », ils tiendront la buvette.

Il indique également le renouvellement des jeunes fréquentant le local du haut (en gestion accompagnée), un nouveau groupe de filles s'y rend ponctuellement et aura sa propre clé.

## **5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS**

### **a) Commission des affaires sociales, sports et loisirs**

**Mme Giannattasio** indique qu'une séance est prévue le 20 mars 2018.

### **b) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie**

**M. Meylan** indique que le procès-verbal des deux dernières séances sur la révision du PdCom (plan directeur communal) sont sur le site intranet. Il informe également que **Mme Dubelly Hatinguais** rejoint la commission en remplacement de **Mme Gay**.

**Fibre optique**

**M. Party** a remarqué que 4 tubes ont été posés à l'occasion des travaux (Passeiry - Moulin-Roget et Bellegarde).

**M. Beuchat** explique que deux d'entre eux seront utilisés pour relier la Mairie à la fibre optique et que les deux autres restent en attente pour être éventuellement, dans le futur, destinés à la fibre optique pour les privés.

**Mme la Présidente** lève la séance à 21h15.



La Présidente du Conseil municipal  
Isabelle Giannattasio



Le Secrétaire du Conseil municipal  
Raphaël Party



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz